



Validité d' un bail locatif

Par **delhay**, le **21/08/2009** à **17:43**

Bonjour,

Mon propriétaire m' a signé un bail de 6 mois sans aucune raison valable.

Ce bail est donc parfaitement illégal.(il devrait être de 3 ans minimum selon la loi)

Le montant du loyer indiqué 700 e/mois est très exagéré puisque dans le secteur pour une équivalence, les loyers sont de 550 e/mois.

Puisque ce bail est illégal, dois-je quand même respecter ce qui est indiqué en payant 700 e/mois ou comment faire pour revenir à des loyers avec des montants conformes aux normes du secteur.

_est il utile de saisir la commission de conciliation des loyers

-dois-je exiger l' établissement d'un bail régulier ou ne rien faire puisque je suis locataire en droit.

Ce bail a été signé en date du 15 octobre 2008 soit déjà + de 10 mois.

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **fabienne034**, le **22/08/2009** à **09:34**

Bonjour,

vous avez accepté le loyer.....

pour le délai du bail ce n'est pas grave vous avez automatiquement un bail de 3 ans

pour le montant du loyer il faut voir si c'est un logement mis pour la première fois ou non à la

location

si oui vous ne pouvez rien faire

si non vous pouvez agir

pour tout savoir sur le droit au bail

[tp://www.fbls.net/contratlocationvide.htm](http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm)